OFFICE PROFESSIONNEL DE QUALIFICATION DES URBANISTES®

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 18 AVRIL 2019

NOM	STATUT	Prés.	Votant	Exc	COMMENTAIRES
GALLETY Jean Claude	Président	X			
CARAIRE Denis	Vice-président				
Sandra HUPPE	Vice-président		X		Pouvoir JCG
François QUEAU	Vice-président	X			
Sandrine KLEIN	Vice-président - Trésorière	X			
Jérôme BIANCHI	Secrétaire				
Pascale POUPINOT	Membre			x	
Jean Baptiste BOUZID	Membre		X		Pouvoir JCG
Candice SOTTAS	Membre				
Louis CANIZARES	Membre			X	
Maxime GENEVRIER	SFU	X			
Brigitte BARIOL	FNAU				
Valérie CHAROLLAIS	FNCAUE				
Isabelle DELUC-CHARLES	Fédération des EPL				
Xavier DESJARDINS	APERAU				
Hervé GIRARD	SOLIHA		X		Pouvoir SK
Christophe LLADERES	Ordre des Architectes		X		Pouvoir FQ
Pascale POIROT	UNAM	X			
INVITES					
Isabelle LIEGEON	Déléguée générale				Rédacteur

Quorum : atteint

Convoqués	Requis	Présents	Votants (présents + pouvoirs)
18	9	5	9

- **Point 1 : Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 7 février 2019**

A revoir le détail des prestations présentées en annexe 1 et notamment les P5 et P6 qui nécessitent des précisions.

VOTE 1 : adopté à l'unanimité

- **Point 2 : Avis sur les dossiers de qualification des sessions de Caen le 19 octobre, Lille le 5 novembre, Paris le 23 novembre et Toulouse le 29 novembre et point sur le nombre de qualifiés 2018**

		Qualification	Vote
CHAPUIS Hélène	Q	Oui	Unanimité
FAURE Samuel	Q	Oui	Unanimité
BOLDRON Benoit	Q	Oui	Unanimité
LASALLE Gaël	Q	Oui	Unanimité
GANIER Corinne	R	Oui	Unanimité
GASSA Loïc	R	Oui	Unanimité
GIBAUD Nicole	R	Oui	Unanimité
MAHE Yannick	R	Oui	Unanimité
MAGNOU Colette	R	Oui	Unanimité
COLIN Isabelle	R	Oui	Unanimité
DELAPIERRE Corinne	Q	Oui	Unanimité
VIAUD Céline	Q	Oui	Unanimité
DAVY Luc	Q	Oui	Unanimité
ROPITAL Samia	R	Oui	Unanimité
LAFOURCADE Brigitte	R	Oui	Unanimité
MADIC Marie	Q	Oui	Unanimité
FAYEL Jean Marc	Q	Oui	Unanimité
JOHANN Aurélie	R	Oui	Unanimité
BRU Xavier	Q	Oui	Unanimité
CARPENTIER - DE JESSE Carine	Q	Oui	Unanimité
OTTO Suzanne	R	Oui	Unanimité
LEYDIER Vanessa	R	Oui	Unanimité
QUEAU François	R	Oui	Unanimité
CAUHAPE Bertrand	R	Oui	Unanimité

	Q	R1	R2	R3	RS	LA	Accès	AD
TOTAUX 2019	11	9	3	1	0	0	0	0
TOTAL dossiers	24							
TOTAL QUALIFIES et RENOUVELES	**24**							
Total LA	0							

VOTE 2 : Les qualifications et renouvellements de qualification sont adoptés à l'unanimité

- **Point 3 : quelles perspectives pour la qualification**

La qualification des personnes reste un enjeu majeur (puisque qu'elle est nécessaire pour la qualification des structures). Il est nécessaire que la DG relance régulièrement les membres du CA ainsi que les urbanistes qualifiés pour mobiliser de nouveaux candidats. Notamment en communiquant les dates de sessions.

• Point 4 : quelles perspectives pour la qualification des structures

Suite à la mise en place e la grille tarifaire du 7 février 2019, plusieurs remarques nous sont parvenues sur cette dernière.

- La répartition par paquet de 4 prestations puis deux supplémentaires n'est pas pertinente.
- Le mode de calcul et la base ne reflètent pas la répartition des couts et leur destination.
- Les écarts entre petites et grosses structures ne tiennent pas compte de l réalité du marché et du fonctionnement des structures.

Maxime précise qu'il y a une distorsion de concurrence pour les structures qui débutent car le prix est très élevé pour les petites structures et notamment pour les tranches de 0 à 100 000 €.

Le CA précise que le chiffre d'affaires comprend toutes les prestations intellectuelles en dehors des travaux.

Aussi le CA a décidé de réajuster la grille tarifaire et vote une nouvelle grille (Cf. annexe 1)

VOTE : La grille tarifaire est adoptée avec 8 voix pour et une voix contre.

• Point 5 : avenir financier de l'OPQU

La suppression de la subvention du ministère nécessite de trouver des fonds.
Il est impératif de démarrer la qualification des structures et de développer les qualifications individuelles.
Des contacts ont été pris avec des structures candidates. Les dossiers sont à finaliser

La promotion de la qualification des structures est importante, il faut :

- Poursuivre la signature de convention de reconnaissance des structures avec les associations de maitres d'ouvrage publics et parapublics, (AMF, AMRF, CAUE, EPL…)
- Elaborer une plaquette de communication (travail en cours, à finaliser pour le CA du 23 mai pour validation et lancement de la commande. Objectif étant d'avoir une plaquette à disposition avant la fin du semestre)

• Point 6 : bilan des assises

Les points forts :

- Très grande qualité des interventions et des tables rondes avec une participation variées des profils à conserver (élus, fonctionnaires, universitaires et professionnels)
- Maintenir la présence d'un pays européen qui permet de découvrir les modes de représentation en Europe, mais aussi les difficultés rencontrées.

Les points faibles

- Améliorer les rencontres entre le CA et les Urbanistes Qualifiés (temps d'échanges supplémentaire durant les assises mais aussi prévoir d'autres rencontres.
- Changer le nom des « assises » qui ne reflète pas le contenu de la manifestation.
- Améliorer l'équilibre budgétaire des assises et notamment en trouvant des sponsors.

• Questions diverses :

- **Convention de coopération avec AUG :** accord du CA pour élaborer une convention avec l'association des urbanistes de Guadeloupe dans l'attente de leur entrée au CA

- **Envirobat :** suite à la rencontre de la DG avec la DG d'Envirobat Occitanie, une proposition de partenariat avec la fédération des Envirobat est soumise au CA : Avis favorable du CA

- **Evaluation APERAU :** proposition de Bertrand CAUHAPE, instructeur, comme évaluateur de la formation master de Lille les 6 et 7 mai 2019 : avis favorable du CA

Jean Claude GALLÉTY
Président de l'OPQU
Urbaniste qualifié N°149

OFFICE PROFESSIONNEL DE QUALIFICATION DES URBANISTES®

ANNEXE 1

Tarifs pour 1 prestation ou 2 prestations						
frais d'instruction	410		Année 1 (frais instruction + utilisation annuelle de la marque)	Année 2,3,4 (utilisation annuelle de la marque)		total 4 ans
cotisation annuelle pour l'utilisation de la marque	0- 100 000 €		610,00 €	200,00 €		1 210,00 €
	100 000 - 200 000€		630,00 €	220,00 €		1 290,00 €
	200 001 - 400 000€		650,00 €	240,00 €		1 370,00 €
	400 001 - 600 000€		670,00 €	260,00 €		1 450,00 €
	600 001 - 800 000€		690,00 €	280,00 €		1 530,00 €
	800 001 - 1 000 000€		730,00 €	320,00 €		1 690,00 €
	1 000 000 - 2 000 000		1 010,00 €	600,00 €		2 810,00 €
	2 000 000 - 3 000 000		1 410,00 €	1 000,00 €		4 410,00 €
	3 000000 - 5000000		2 010,00 €	1 600,00 €		6 810,00 €
	5000000 -10 000000		2 610,00 €	2 200,00 €		9 210,00 €
	>10 000000		3 210,00 €	2 800,00 €		11 610,00 €

Tarifs pour 3 ou 4 prestations						
frais d'instruction	530		Année 1 (frais instruction + utilisation annuelle de la marque)	Année 2,3,4 (utilisation annuelle de la marque)		total 4 ans
cotisation annuelle pour l'utilisation de la marque	0- 100 000 €		780,00 €	250,00 €		1 530,00 €
	100 000 - 200 000€		805,00 €	275,00 €		1 630,00 €
	200 001 - 400 000€		830,00 €	300,00 €		1 730,00 €
	400 001 - 600 000€		855,00 €	325,00 €		1 830,00 €
	600 001 - 800 000€		880,00 €	350,00 €		1 930,00 €
	800 001 - 1 000 000€		930,00 €	400,00 €		2 130,00 €
	1 000 000 - 2 000 000		1 280,00 €	750,00 €		3 530,00 €
	2 000 000 - 3 000 000		1 780,00 €	1 250,00 €		5 530,00 €
	3 000000 - 5000000		2 530,00 €	2 000,00 €		8 530,00 €
	5000000 -10 000000		3 280,00 €	2 750,00 €		11 530,00 €
	>10 000000		4 030,00 €	3 500,00 €		14 530,00 €

Tarifs pour 5 ou 6 prestations						
frais d'instruction	650		Année 1 (frais instruction + utilisation annuelle de la marque)	Année 2,3,4 (utilisation annuelle de la marque)		total 4 ans
cotisation annuelle pour l'utilisation de la marque	0- 100 000 €		1 050,00 €	400,00 €		2 250,00 €
	100 000 - 200 000€		1 090,00 €	440,00 €		2 410,00 €
	200 001 - 400 000€		1 130,00 €	480,00 €		2 570,00 €
	400 001 - 600 000€		1 170,00 €	520,00 €		2 730,00 €
	600 001 - 800 000€		1 210,00 €	560,00 €		2 890,00 €
	800 001 - 1 000 000€		1 290,00 €	640,00 €		3 210,00 €
	1 000 000 - 2 000 000		1 850,00 €	1 200,00 €		5 450,00 €
	2 000 000 - 3 000 000		2 650,00 €	2 000,00 €		8 650,00 €
	3 000000 - 5000000		3 850,00 €	3 200,00 €		13 450,00 €
	5000000 -10 000000		5 050,00 €	4 400,00 €		18 250,00 €
	<10 000000		6 250,00 €	5 600,00 €		23 050,00 €